



Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy

Mail: pgrfa-treaty@fao.org

Facsimile: +39 0657056347

Téléphone: +39 0657055430

Réf: GB6 - 028 - Art.9 - UPOV/OMPI

29 Octobre 2014

NOTIFICATION

Invitation à envoyer les informations sur les interrelations entre le Traité international, en particulier son Article 9, et les instruments pertinents de l'UPOV et l'OMPI, conformément à la Résolution 8/2013

Chère Madame / Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de faire référence à la Résolution 8/2013, *Mise en œuvre de l'Article 9, Droits des agriculteurs*, adoptée par l'Organe directeur lors de sa cinquième Session à Mascate, Oman en Septembre 2013, par laquelle l'Organe directeur, entre autres, « demand[ait] au Secrétaire d'inviter l'UPOV et l'OMPI à déterminer ensemble les domaines possibles d'interrelations parmi leurs instruments internationaux respectifs. »

Suite aux informations reçues de la part des régions Parties Contractantes et de la société civile, ainsi qu'aux discussions préliminaires avec l'UPOV et l'OMPI, le Secrétaire a consulté le Président et les Vice présidents de la sixième session de l'Organe directeur et va passer aux étapes suivantes :

La question sera soumise au Comité technique ad hoc chargé de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ACSU), qui a toujours traité les questions liées aux Droits des agriculteurs et qui a pour mandat de donner des conseils au Secrétaire sur la « coopération avec ... les institutions et procédés internationaux dans le domaine de l'utilisation durable des RPAA ».

Le Comité se réunira au cours du premier trimestre 2015 et l'identification des interrelations entre le Traité international et les instruments pertinents sera ajoutée à l'ordre du jour de la réunion. Le comité comprend une gamme représentative de la participation des parties prenantes, y compris en particulier, les agriculteurs et les représentants de la société civile.

Suite aux Résolutions 7/2013 et 6/2011 de l'Organe directeur, les Parties contractantes et les autres donateurs sont invités à verser des contributions financières pour permettre la tenue d'un atelier sur les Droits des agriculteurs en conjonction avec la prochaine réunion de l'ACSU. Si des financements suffisants sont reçus, l'atelier serait organisé.

.../...



Après que le comité (ACSU) aura traité les interrelations identifiées, le Secrétaire transmettra les résultats à l'UPOV et l'OMPI. Sur la base des interrelations ainsi identifiées, conjointement avec l'UPOV et l'OMPI, une petite équipe de 3-4 experts sera convenue et une première ébauche d'un rapport conjoint sera préparée et rendue disponible publiquement pour commentaires par les membres et les parties prenantes des instruments respectifs.

Après la clôture des commentaires sur l'avant projet, les experts seraient chargés d'intégrer les commentaires et de travailler sur un projet de rapport à soumettre à l'Organe directeur. Le projet de rapport serait de nouveau disponible pour commentaires sur le site du Traité et les commentaires seraient intégrés dans la version finale. En réponse à la demande de l'Organe directeur, le Secrétaire soumettrait alors la version finale à l'Organe directeur.

L'objet de cette notification est d'inviter les Parties contractantes à échanger avec le Secrétariat toute information sur l'identification des interrelations entre le Traité international et les instruments pertinents de l'UPOV et l'OMPI conformément à la Résolution 8/2013. Ces informations seront rassemblées et transmises au Comité ACSU pour examen à la réunion mentionnée ci-dessus, ainsi que toute information supplémentaire reçue à travers la page web du Traité international « les Droits des agriculteurs, commentaire des soumissions. La page web peut être consultée sur : <http://www.planttreaty.org/content/farmers-rights-submissions>

Pour faciliter l'insertion de ces informations dans la documentation qui est en élaboration par le Secrétariat pour la réunion du comité ACSU, je vous serais reconnaissant de recevoir ces informations avant le 28 Novembre 2014 à l'adresse électronique :

PGRFA-Treaty@fao.org.

Je vous prie d'agréer, Madame/ Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.



Shakeel Bhatti
Secrétaire de l'Organe directeur
Traité International sur les Ressources Phytogénétiques
Pour l'Alimentation et l'Agriculture